



## INCERT TARIF 2024

Différents coûts ou redevances sont dus pour l'usage ou la participation au sein d'INCERT. Ces coûts ou redevances se divisent en 3 postes :

- La redevance due pour l'usage de la marque INCERT ; cette redevance est due par certificat ou agrément et par année.
- Le coût complémentaire pour l'agrément produit « intrusion » comme repris dans le règlement INCERT 127 « Agrément de certification de produits contre le vol dans les bâtiments »
- Le coût pour la participation au sein des groupes de travail et comités INCERT

### 1. Redevance pour usage de la marque INCERT

Cette redevance est due annuellement pour chaque certificat ou tout agrément produit encore valide. Cette redevance sera réclamée auprès du détenteur par l'organisme de certification dans le cas d'un certificat entreprise ou d'un certificat produit.

Cette redevance sera réclamée auprès du détenteur par le CEB-BEC dans le cas d'un agrément produit 'Intrusion'.

Type	Secteur	# cartes d'identification SPF	Contribution financière annuelle	Contribution financière exceptionnelle	Total
Certificat ou agrément produit	Bâtiment - Intrusion		€ 40,00	€ 5,00	€ 45,00
	Objet mobile		€ 40,00	€ 5,00	€ 45,00
Certification d'entreprise	Bâtiment - Intrusion	1 à 5	€ 370,00	€ 20,00	390
		6 à 10	€ 630,00	€ 20,00	650
		11 à 20	€ 930,00	€ 20,00	950
		21 à 50	€ 1.330,00	€ 20,00	1350
		Plus de 50	€ 1.830,00	€ 20,00	1850
	Objet mobile		€ 280,00	€ 20,00	300
	Bâtiment - Vidéosurveillance		€ 115,00	€ 20,00	€ 135,00
Centrale d'alarme		€ 820,00	€ 20,00	€ 840,00	
Certification distributeur	Vidéosurveillance		€ 400,00*	€ 20,00	€ 420,00

## **2. Coût ajouté dans le cadre d'un agrément produit conformément au règlement INCERT 127**

Ce coût s'ajoute à la redevance due pour l'usage de la marque INCERT et dépend du schéma d'agrément décidé par le requérant ou détenteur.

Le coût de la convention cadre n'est à payer qu'une seule fois.

Le coût de l'agrément est dû annuellement.

Le coût par modification sera dû pour chaque modification qui interviendrait avant le renouvellement de l'agrément (exemples : ajout d'une version, modification du distributeur).

Ces différents coûts seront facturés par le CEB directement au requérant ou au détenteur de l'agrément.

<b>Coûts liés à l'agrément produit « Intrusion » (Excl. TVA)</b>	
Convention cadre par requérant	200,00 €
Agrément produit suivant schéma T 033	150,00 €
Modification d'un agrément (schéma T 033)	85,00 €

## **3. Coût pour la participation au sein du domaine INCERT**

Ce coût est réclamé pour toute personne, membre d'une organisation et qui est inscrit au sein d'un ou de différents groupes de travail ou comités repris dans le domaine INCERT.

Un coût additionnel s'ajoute également pour les organismes de certifications qui sont mandaté par le comité de gestion de la marque INCERT et qui ne participent pas activement au sein du domaine CEB-BEC TC79.

<b>Participation au sein du domaine INCERT (Excl. TVA)</b>	
Participation au domaine INCERT (par entreprise ou fédération, par groupe de 3 participants)	€ 500,00
Mandat INCERT uniquement pour l'organisme de certification en plus du domaine INCERT	€ 1.360,00 (*)

\* Remise possible pour un organisme de certification qui participe activement au sein du domaine CEB TC79.

\*\*\*\*\*